

# CENTRE DE GESTION DES VOSGES

1 Chemin de l'Orée du Bois 88390 UXEGNEY – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



## Réunion du Conseil d'administration

Séance du 28 novembre 2025

**Date de convocation : 14 novembre 2025**

**Nombre de membres**

✕ 20 en exercice

✕ 16 présents et représentés

✕ 16 votants

L'an deux mil vingt-cinq, vingt-huit novembre à 09h30.

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni au Centre de Gestion des Vosges, 1 chemin de l'Orée du Bois (88390 UXEGNEY) sous la présidence de M. BALLAND Michel, Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT.

**Etaient présents en présentiel :**

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT), Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY) formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés :**

Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY), Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE), M. EMERAUX Philippe (Maire honoraire de ROLLAINVILLE), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), M. MIDON Daniel (Maire de LES FORGES), PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER).

**Pouvoirs :**

Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE) à Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), M. EMERAUX Philippe (Maire honoraire de ROLLAINVILLE) à M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS) à Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE) à M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. MIDON Daniel (Maire de LES FORGES) à M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES) à M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER) à M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT),

**Etaient présents également :**

M. SCHEER Frédéric (Directeur du CDG88), Mme. GRASSER-CHAMBRE Yannick (Directrice Adjointe du CDG88), Mme VALDENNAIRE Brigitte (Responsable du Pôle Carrières Instances Paritaires), M. DUCARIO Jonathan (Responsable Financier), M. VILLEMEN Pascal (Payeur Départemental), Mme. WICTZAK Emilie (Conseillère juridique et statutaire) et Mme BOURGEOIS Amandine (Responsable et Coordinatrice des Protocoles et Assemblées).

**Désignée en qualité de secrétaire de séance :**

M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES).

## **2025/32. Fixation des montants des cotisations et des prestations de services proposés par le CDG88 pour l'année 2026.**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique entré en vigueur le 1er mars 2022,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres Départementaux de Gestion,

Considérant les activités du Centre de Gestion, financées soit par convention soit par cotisations assises sur les masses salariales des collectivités affiliées ;

Considérant la nécessité de fixer le taux des cotisations obligatoires et additionnelles pour l'exercice 2026 ;

Considérant que le CDG88 doit envisager une augmentation de ses tarifs de prestations afin d'assurer un équilibre financier pérenne, en réponse à plusieurs facteurs clés qui influencent sa situation économique et sa capacité à atteindre ses objectifs.

Considérant la prise en compte de l'évolution du taux d'inflation sur ces dernières années et derniers mois, ainsi que les différentes mesures de réévaluation des variables de rémunération des agents publics territoriaux (valeur du point d'indice, réévaluation des grilles indiciaires) ;

Considérant que les taux de cotisation obligatoire et Service de Médecine Agréée et de Contrôle restent inchangés pour 2026 ;

Considérant que les taux de cotisations additionnels, Médecine de prévention évoluent pour 2026 ;

**Les membres du Conseil d'administration,  
Après un large débat,  
Avec une voix contre et une abstention,**

**- Adoptent les taux de cotisations comme indiquées en annexe (voir détail en annexe), et précisent que les augmentations de taux « MEDECINE » et « COTISATIONS ADDITIONNELLES » restent identiques à ceux de 2025 pour les collectivités dont l'assiette annuelle déclarée au CDG88 au titre de l'année N-2 (2024 pour les taux de cotisations à appliquer en 2026) est supérieure à 1,8 million d'euros,**

**- Disent que les établissements publics communaux rattachés aux communes dépassant les 1,8 million d'euros en assiette de cotisations déclarées en année N-2 sont également exonérées des augmentations de cotisations (Caisse des Ecoles et CCAS, CIAS),**

**- Adoptent les tarifications de prestations de services comme indiquées en annexe (voir détail en annexe), et exprimées « Hors-Taxes »,**

**- Précisent que les tarifications présentées dans la fiche récapitulative s'entendent hors-taxes,**

**- Confient au Président le soin de procéder à la communication de ces taux et tarifs auprès de l'ensemble des collectivités vosgiennes, dans les meilleurs délais.**

**Date d'effet de la délibération : 01/01/2026**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

**M. BALLAND Michel  
Président du Centre Départemental de Gestion des Vosges  
Maire honoraire de GIRMONT**



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture le (visa), et de la publication le